# **EXEMPLES DE CLAUSES DE TESTAMENT**

L’exemple suivant de clauses de testament peut servir aux avocats qui préparent un testament pour leur pratique et autres advenant leur propre décès. Les clauses devraient être modifiées selon les circonstances personnelles de l’avocat. Les nombres entre crochets après chaque rubrique renvoient aux paragraphes correspondants de la [Liste de questions à considérer dans la préparation d’un testament.](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills)

*Current as at October 2014*

## Introduction [[2.1](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament personnel*

Je soussigné [*nom de l’avocat planificateur],* de [*ville*], en Ontario, déclare que le présent document est mon testament relatif à ma succession personnelle (définie ci-après) et sera désigné comme « mon testament personnel ».

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Je soussigné [*nom de l’avocat planificateur*], de *[ville*], en Ontario, déclare que le présent document est mon testament relatif à la succession de mon cabinet d’avocat (définie ci-après) et sera désigné comme « mon testament concernant le cabinet d’avocat ».

## Révocation [[2.2](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament personnel*

Je révoque tout testament et codicille que j’ai fait avant le [date] concernant les biens qui font partie de ma succession personnelle. Il est entendu que ce testament personnel ne révoque ni ne remplace aucun testament que j’ai fait afin de disposer de la succession de mon cabinet d’avocat (définie ci-après), lequel sera désigné comme « mon testament concernant le cabinet d’avocat ».

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Je révoque tout testament et codicille que j’ai fait avant le [date] concernant les biens qui font partie de la succession de mon cabinet d’avocat. Il est entendu que ce testament concernant le cabinet d’avocat ne révoque ni ne remplace aucun testament que j’ai fait afin de disposer de ma succession personnelle (définie ci-après), lequel sera désigné comme « mon testament personnel ».

## Assurance-vie [[2.3](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Je révoque tout legs, déclaration ou convention que j’ai fait antérieurement relativement au paiement de la police d’assurance-vie no [numéro] que j’ai souscrite auprès de [nom de la société d’assurance], et je déclare que le produit de cette police sera payable en un versement unique à mon fiduciaire (désigné ci-dessous), qui en disposera conformément aux conditions du présent testament concernant le cabinet d’avocat en tant qu’élément de la succession de mon cabinet d’avocat. La présente déclaration constitue une déclaration au sens de la Loi sur les assurances de l’Ontario.

## Exécuteurs de la succession de l’avocat [[2.4](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8) and [2.5](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament personnel*

Je désigne [nom] comme unique fiduciaire testamentaire, exécuteur et fiduciaire de mon testament personnel. Si [nom] décède avant moi, devient incapable ou ne veut plus agir ou continuer d’agir à titre de fiduciaire testamentaire, d’exécuteur et de fiduciaire de mon testament personnel, je désigne alors [nom] comme unique fiduciaire testamentaire, exécuteur et fiduciaire de mon testament personnel à la place de [nom]. La ou les personnes qui agissent en toute occasion comme fiduciaires testamentaires, exécuteurs et fiduciaires de mon testament personnel sont désignées ci-après comme « mon fiduciaire ».

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Je désigne [nom du premier avocat remplaçant] comme unique fiduciaire testamentaire, exécuteur et fiduciaire de mon testament concernant le cabinet d’avocat. Si [nom du premier avocat remplaçant] décède avant moi, devient incapable ou ne veut plus agir ou continuer d’agir à titre de fiduciaire testamentaire, d’exécuteur et de fiduciaire de mon testament concernant le cabinet d’avocat, je désigne alors [nom du substitut de l’avocat remplaçant] comme unique fiduciaire testamentaire, exécuteur et fiduciaire de mon testament concernant le cabinet d’avocat à la place de [nom du premier avocat remplaçant]. La ou les personnes qui agissent en toute occasion comme fiduciaires testamentaires, exécuteurs et fiduciaires de mon testament concernant le cabinet d’avocat sont désignées ci-après comme « mon fiduciaire ».

## Exécuteurs de la succession de clients et d’autres personnes [[2.6](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament personnel*

Si je suis, au moment de mon décès, l’unique exécuteur testamentaire de mon conjoint, de mon père ou de ma mère, de mon enfant, de mon frère ou de ma sœur, ou d’une personne liée à mon conjoint par ces liens de parenté, et si, par dévolution de nomination, mon exécuteur testamentaire devenait par ailleurs l’exécuteur testamentaire ou le fiduciaire testamentaire remplaçant de cette personne, je désigne mon fiduciaire comme exécuteur testamentaire ou fiduciaire testamentaire remplaçant de cette personne.

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Si je suis, au moment de mon décès, l’unique exécuteur ou fiduciaire d’une succession ou d’une fiducie autre que la succession de mon conjoint, de mon père ou de ma mère, de mon enfant, de mon frère ou de ma sœur, ou d’une personne liée à mon conjoint par ces liens de parenté, et si, par dévolution de nomination, mon exécuteur testamentaire devenait par ailleurs l’exécuteur testamentaire ou le fiduciaire testamentaire remplaçant de cette personne, je désigne mon fiduciaire comme exécuteur testamentaire ou fiduciaire testamentaire remplaçant de cette personne.

## Rémunération [[2.7](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

J’autorise mon fiduciaire à demander et à recevoir de la succession de mon cabinet d’avocat, à titre de rémunération pour son temps, ses tracas, ses soins et la compétence exercée dans l’administration de la succession de mon cabinet d’avocat, une rémunération calculée au tarif suivant [choisir une option] :

* % [du chiffre d’affaires net mensuel/du chiffre d’affaires brut mensuel/des comptes mensuels perçus] de mon cabinet
* $ l’heure/par jour/par mois
* à son tarif horaire.

Cette rémunération peut être prélevée par intervalles avec l’autorisation écrite préalable de la ou des personnes qui agissent à certains moments comme fiduciaire testamentaire, exécuteur et fiduciaire de mon testament personnel, ou avec l’autorisation de la Cour supérieure de justice sur requête faite par mon fiduciaire afin de passer ses comptes.

## Définitions [[2.1](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8) and [2.8](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Les deux testaments*

Dans le présent testament,

1. « **succession de mon cabinet d’avocat** » désigne les biens, meubles ou immeubles, de quelque nature que ce soit, utilisés aux fins de ma pratique du droit, et notamment [les biens sociaux de mon cabinet d’avocat et] les comptes de banque, les placements, les fonds en fiducie, les listes de clients, les biens des clients, les intérêts à bail dans des lieux d’affaires, les comptes clients, l’achalandage, l’équipement, les logiciels et licences d’utilisation de logiciels, la propriété intellectuelle et les mots de passe ;
2. « **biens sociaux de mon cabinet d’avocat** » désigne les actions, dettes et autres intérêts de [nom de la société professionnelle d’avocats] dont je serai propriétaire à mon décès, toute société remplaçante et toute autre société qui est propriétaire de biens utilisés dans l’exercice des activités de mon cabinet d’avocat ou qui a des employés participant aux activités de mon cabinet d’avocat ;
3. « **ma succession personnelle** » désigne tous mes biens de quelque nature que ce soit et à quelque endroit que ce soit, à l’exception de la succession de mon cabinet d’avocat ;

*Testament personnel*

1. « **mes biens** » et « **ma succession** », sauf indication contraire du contexte, désignent seulement ma succession personnelle et n’incluent pas la succession de mon cabinet d’avocat ;

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

1. « mes biens et ma succession », sauf indication contraire du contexte, désignent seulement la succession de mon cabinet d’avocat et n’incluent pas ma succession personnelle.
2. **Clause de dévolution**

*Testament personnel*

Je lègue ma succession personnelle à mon fiduciaire, avec les attributions suivantes :

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Je lègue la succession de mon cabinet d’avocat à mon fiduciaire, avec les attributions suivantes :

## Clause relative aux dettes [[2.9](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament personnel*

Mes fiduciaires paieront à partir de ma succession personnelle et imputeront à son capital mes dettes (y compris l’impôt sur le revenu ou sur les bénéfices exigibles de moi ou de ma principale succession relativement à moi ou à ma succession personnelle pour l’année de mon décès ou toute année antérieure ou postérieure), les frais d’obsèques et frais testamentaires et les droits ou impôts sur les successions ou les legs, imposés par les lois de la province ou de tout autre ressort, qui peuvent être exigibles par suite de mon décès et n’ont pas été payés par les exécuteurs et fiduciaires de la succession de mon cabinet d’avocat à partir de cette succession. De plus, si mes fiduciaires le jugent nécessaire ou souhaitable, ils peuvent payer en totalité ou en partie, au moyen de ma succession personnelle, mes dettes spécifiquement imputables à la succession de mon cabinet d’avocat.

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

Mes fiduciaires paieront à partir de la succession de mon cabinet d’avocat et imputeront à son capital mes dettes (y compris l’impôt sur le revenu ou sur les bénéfices exigibles de moi ou de la succession de mon cabinet d’avocat relativement à moi ou à la succession de mon cabinet d’avocat pour l’année de mon décès ou toute année antérieure ou postérieure) spécifiquement imputables à la succession de mon cabinet d’avocat, et, si mes fiduciaires le jugent nécessaire ou souhaitable, ils peuvent payer en totalité ou en partie, au moyen de la succession de mon cabinet d’avocat, les frais d’obsèques et frais testamentaires et les droits ou impôts sur les successions ou les legs, imposés par les lois de la province ou de tout autre ressort, qui peuvent être exigibles par suite de mon décès et qui ne sont pas spécifiquement imputables à la succession de mon cabinet d’avocat.

## Achat par un fiduciaire [[2.14](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-wills#2-what-issues-should-you-consider-in-preparing-two-separate-wills--8)]

*Testament concernant le cabinet d’avocat*

En dépit de sa charge de fiduciaire, mon fiduciaire peut acheter tout actif de la succession de mon cabinet d’avocat, aux enchères publiques ou par contrat privé, pourvu que, dans ce dernier cas, la vente se fasse à un prix et à des conditions approuvés par écrit par la ou les personnes qui agissent alors en tant que fiduciaire